



**ANNONAY** cœur de ville historique, Cance, Tournon

**ici, on rénove**

avec l'aide de l'Agence Nationale de l'Habitat,  
de la Ville d'Annonay et d'Annonay Rhône Agglo

## Qui peut bénéficier des aides ?

○ Les propriétaires occupants ou en cours d'accèsion : travaux de rénovation d'ampleur, d'amélioration du confort thermique, d'adaptation à une perte d'autonomie, de mise aux normes

○ Les propriétaires bailleurs ou investisseurs : rénovation d'immeuble complet, de logement vacant ou loué, pour réaliser une rénovation d'ampleur, améliorer le confort thermique ou une mise aux normes de sécurité et de salubrité

○ Les copropriétés en difficulté qui souhaitent améliorer les parties communes de leur immeuble : besoin de travaux dans les parties communes mais également problématique de gestion, impayés de charges, etc.

## Quelles aides ?

○ des subventions possibles pour les rez-de-chaussée commerciaux occupés ou vacants

○ des aides qui peuvent atteindre jusqu'à 50 % du montant des travaux

○ des primes possibles en fonction du projet

○ des subventions possibles pour les rez-de-chaussée commerciaux occupés ou vacant

## Quelles dispositions ?

○ Le bien doit être situé dans le périmètre ci-contre.

○ Les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment dans le respect des règles d'urbanisme de la ville.

## Un accompagnement gratuit à votre disposition !

Le service Habitat d'Annonay Rhône Agglo vous accompagne gratuitement tout au long de votre projet : préconisation de travaux, estimation de leurs coûts, analyse des devis, conseil en phase de chantier...

Contact : 04 75 69 01 40

[habitat@annonayrhoneagglo.fr](mailto:habitat@annonayrhoneagglo.fr)

Atelier de Projet, 20 rue Boissy d'Anglas à Annonay  
Permanence le mercredi de 14h à 17h et sur rendez-vous  
[annonayrhoneagglo.fr](http://annonayrhoneagglo.fr) / [annonay.fr](http://annonay.fr)

## Périmètre OPAH-RU (2023-2028) de la Ville d'Annonay

